



REGLEMENT DU 3ème RALLYE PROMENADE « SUR LES TRACES D'HERCULE »

Cette épreuve est ouverte à tout type de véhicule homologué sur route et se disputera de La Mothe St Héray à La Mothe Saint Héray le samedi 19 Octobre 2019.

VOITURES ADMISSIBLES :

Tous les véhicules devront être conformes à la législation routière (carte grise et assurance du véhicule vous seront demandées au départ).

Le nombre total d'engagés est limité à 50 voitures. L'enregistrement des engagements se fera dans l'ordre d'arrivée.

Pour des raisons d'organisation aucun engagement ne sera reçu après le 13 Octobre 2019

EQUIPAGES ADMISSIBLES :

Tout équipage doit être composé d'un pilote détenteur d'un permis de conduire valide et d'un ou plusieurs co-équipiers

PENALISATION :

Afin de vérifier que les participants respectent bien l'itinéraire défini, des contrôles de passage seront prévus. Toute absence constatée à un contrôle de passage, entrainera une pénalité de 150 points :

PROGRAMME :

Dimanche 1^{er} septembre : ouverture des engagements

Samedi 12 octobre : clôture des engagements

Samedi 19 octobre : vérifications administratives avec remise des documents

A l'orangerie de 11H 00 à 13 H 15

13h45 départ du premier concurrent

1ère Section: La Mothe Saint Héray / Sainte Néomaye

Env 25 km de navigation carto, roadbook, énigmes

2ème Section : Sainte Néomaye / Cherveux

Env 25 km de navigation carto, roadbook, énigmes

Pause Gouter de 20 minutes à Cherveux

3ème Section : Cherveux / La Mothe Saint Héray

Env 45 km de navigation carto , roadbook, énigmes

Arrivé vers 17H45 pour le premier concurrent

L'ordre des départs se fera de minute en minute si plus de 20 voitures ; de deux en deux minutes s'il y a moins de 20 voitures et dans l'ordre croissant des numéros.

ABANDON / RETOUR EN COURSE :

Si un équipage interrompt le rallye pour quelque cause que ce soit. Il a l'obligation de prévenir la direction de l'épreuve par tous les moyens dont il dispose.

CARTOGRAPHIE / NAVIGATION :

Les étapes de navigation sur cartes muettes se feront à l'aide de tracés fournis sur papier ou sur calque à reporter sur carte IGN au 1/100 000^{ème} 1/50 000^{ème} ou 1/25 000^{ème} etc. fournie par l'organisateur.

PUBLICITE ET DROIT A L'IMAGE :

La publicité est libre mais le concurrent ne pourra pas s'opposer à une publicité de l'organisateur. Du fait de leur participation, les concurrents acceptent sans réserve l'exploitation par les organisateurs de toutes reproductions, diffusions, ou photographies de leur véhicule prises au cours de la manifestation, à la condition que celles-ci se cantonnent à des fins promotionnelles et ne nuisent en aucune façon à leur image personnelle.

CODE DE LA ROUTE : TRES IMPORTANT

*Tout au long de l'épreuve, nous vous rappelons l'obligation qui vous est faite du strict respect du code de la route **et tout particulièrement dans les traversées de villages.***

Une attention toute particulière sera apportée au respect absolu de la réglementation et tout particulièrement au respect de la vitesse maximum autorisée dans les traversées de zones habitées. L'organisateur se réserve la possibilité de pénaliser les avances excessives par rapport au temps estimé, applicable sur la totalité du parcours.

ROUES ET PNEUMATIQUES :

Seuls les pneumatiques conformes à un usage routier sont admis

DROIT D'ENGAGEMENT :

Le montant des droits d'engagement est fixé à **40 euros** pour un équipage de deux personnes. Le règlement doit être obligatoirement joint à la demande d'engagement pour que celle-ci soit prise en compte.

Cela comprend :

Les carnets de contrôles, un jeu de numéro, les documents du tracé secret, la carte routière

FORFAIT :

En cas de forfait, une somme de **10 euros** restera acquise à l'ASA AUGIAS Ecurie Angélique pour dédommagement des frais engagés.

Le jour de l'épreuve, pensez à avoir avec vous tous vos documents administratifs à jour , permis de conduire, carte grise , assurances,...